

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE LA FEMME DE  
L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

Bureau de coordination  
technique (B.C.T)

U.E.P

DOCUMENT DE SYNTHESE

PROJET "Alimentation en eau potable et  
Assainissement en milieu rural"

SEN/87/C02 - SEN/92/002

Février 1992

## S O M M A I R E

- I. ORIGINE DU PROJET
- II. JUSTIFICATION DU PROJET
- III. LES OBJECTIFS VISES
  - A. Objectifs de développement
  - B. Objectifs spécifiques
- IV. DESCRIPTION DU PROJET
- V. LES PRODUITS ATTENDUS
- VI. FINANCEMENT DU PROJET
- VII. CADRE INSTITUTIONNEL ET MODALITES D'EXECUTION
- VIII. ATOUTS ET CONTRAINTES
- IX. EVALUATION FINALE ET CRITERES DE SUCCES
- X. RECOMMANDATIONS

Volet 1 : Mise en place des points d'eau.

L'activité principale est l'étude et l'installation des infrastructures hydrauliques. Elle sera précédée par des études sur l'état d'assainissement et de l'hygiène, des enquêtes socio-économiques et des séances d'information et de sensibilisation portant sur 90 villages. Une soixantaine de villages seront sélectionnés à partir de critères suivants :

- importance du déficit en eau potable
- motivation de la population et la volonté de s'équiper
- capacité technique
- capacités financières
- contraintes liées aux transport et à la distribution de pièces de rechange
- rentabilité économique
- de l'importance et de la répartition des villages dans le territoire national.

Volet 2 : Utilisation de l'eau et gestion des points d'eau.a) Organisation des systèmes d'entretien des points d'eau

- les forages et adduction seront à la charge de l'Etat (DEM)
- les puits seront entretenus par les puisatiers locaux
- pour les pompes éoliennes, le projet utilisera le système d'entretien des éoliens LVIA (ONG italienne)
- pour les pompes solaires, installation d'un service d'entretien privé par les fournisseurs et qui en outre devra garantir pendant 5 ans le fonctionnement des installations.

b) Le contrôle de la qualité

Il sera assuré par la Direction de l'entretien et de la maintenance (DEM), du Ministère du développement rural et de l'hydraulique.

B - La composante 2

Elle comporte deux volets : 1 - volet système d'assainissement  
2 - volet éducation pour la santé.

ou d'énergie renouvelable

- séparation des puits pour l'alimentation humaine et ceux d'élevage à chaque fois que cela soit possible.

### III. OBJECTIFS VISES

#### A - Objectifs de développement

\*le projet vise à améliorer la gestion des ressources en eau et à fournir à la population la quantité journalière recommandée par l'O.M.S. (35 l/hab en l'an 2000)

\*le projet contribuera à améliorer les conditions de vie en milieu rural.

#### B - Les objectifs spécifiques

\*assurer l'approvisionnement en eau potable des villages où il existe déjà un groupement féminin constitué et équipé par les projets F E N U / P N U D.

\*mettre en place des systèmes d'assainissement appropriés afin d'améliorer le cadre de vie des populations concernées.

\*favoriser la diversification des activités économiques des femmes, en les libérant de la corvée d'eau.

\*favoriser la prise en charge des aménagements par les populations en utilisant le réseau d'entretien mis en place par les projets d'assistance à la promotion des groupements féminins.

### IV. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet est constitué de deux composantes :

A - La composante 1 : approvisionnement en eau potable. Elle comprend deux volets : la mise en place des points d'eau potable, l'utilisation de l'eau, la gestion et l'entretien des installations.

*cf projet  
F E N U / P N U D  
projet*

- la seconde est due à la prédominance de systèmes d'exhaure manuelle ou à ~~trait~~ animale qui demandent des efforts quotidiens pénibles et une perte de temps considérable.

En outre l'usage des cordes sales que les femmes utilisent pour puiser l'eau, l'absence d'aménagement de points d'eau et l'absence d'éducation sanitaire donnent à l'eau une qualité douteuse au moment de sa consommation.

Par ailleurs, les populations concernées disposent très rarement d'un système d'assainissement convenable (présence de latrines traditionnelles inadaptées, pollution de l'environnement par les eaux usées...)

Ce projet prolonge et renforce ainsi l'effort déjà entrepris avec la participation des groupements féminins en mettant à la disposition des bénéficiaires une eau suffisante (35 l/jour) et potable accompagné de systèmes d'exhaure motorisée ou mécanisée afin de réduire pour les femmes le temps et les efforts consacrés à l'approvisionnement en eau. En plus un système d'assainissement sera proposé et un accent mis sur l'éducation sanitaire afin d'améliorer la qualité de vie des populations.

Le projet est destiné à toutes les régions du Sénégal et vise une soixantaine de villages sélectionnés.

Les principes de base sur lesquels reposent l'élaboration du projet sont :

- l'engagement volontaire des populations (principe de la participation)

- l'autonomie et la pérennité : elles permettent une maîtrise et une reconduction du projet essentiellement par les populations

- le développement endogène par la mise en valeur des capacités déjà existantes

- l'indépendance énergétique : utilisation de l'énergie humaine

- enseigner à la population diverses méthodes pour désinfecter l'eau de boisson et de conservation.

Il y aura un cours tous les 15 Jours pendant 6 mois.

#### V. LES PRODUITS ATTENDUS

##### Pour la composante 1

- construction de 24 puits neufs et 18 approfondissements
- construction de 6 forages
- mise en place de 59 pompes à main, et stock de pièces de rechange pour deux ans
- Huit lots d'outillage pour les artisans et 40 lots pour les responsables villageois
- mise en place de 5 éoliennes
- mise en place de 6 systèmes de pompage solaire, répartition d'une pompe solaire pour l'AED et mise en place d'une pompe solaire pour jardinage
- raccordement de 4 villages à des réseaux d'adduction et construction d'un château d'eau dans un cinquième village
- mise en place d'exhaure par traction animale dans 4 villages
- formation de 6 artisans réparateurs de pompes à main et de 40 responsables villageois
- formation de responsable pour chaque système d'exhaure
- formation d'un comité de gestion
- mise en place d'un système d'épargne et organisation de la distribution des pièces de rechange.

##### Pour la composante 2

- \* mise en place dans un premier temps de 1.750 Systèmes d'assainissement sur les 7.000 prévus
- \* formation de maçons pour la construction
- \* formation des utilisateurs pour l'entretien des systèmes
- \* éducation sanitaire et apprentissage de la préservation de la qualité de l'eau.

## I. ORIGINE DU PROJET

A la demande du gouvernement du Sénégal, le F E N U a entrepris du 9 au 20 Novembre 1987, une mission de programmation et de planification au Sénégal, dans le but d'identifier avec le gouvernement, les projets prioritaires, susceptibles de recevoir une assistance et s'inscrivant dans la stratégie de développement économique et social du pays.

Au cours de cette mission, un certain nombre de projets prioritaires ont été retenus notamment : "l'approvisionnement en eau potable des villages bénéficiaires d'une assistance à la promotion des groupements féminins", en vue d'assurer dans toute la mesure du possible, l'approvisionnement en eau potable des villages où existe un groupement féminin, constitué et équipé par les projets F E N U "Coopératives de groupements féminins en milieu rural" (SEN/82/C02) et sa poursuite, "Promotion économique des groupements féminins en milieu rural" (SEN 87/C01) et n'ayant pas d'infrastructures hydrauliques adéquates.

Selon la politique actuelle du F E N U, tout projet d'approvisionnement en eau potable en zone rurale ne peut être mise en oeuvre sans traiter l'assainissement qui est lui aussi directement lié à la santé de la population. Une composante assainissement et éducation sanitaire a donc été ajoutée au projet d'eau potable.

## II. JUSTIFICATION DU PROJET

Les projets SEN/82/C02 et SEN/87/C01, financés par le F E N U et le P N U D ont de façon réelle contribué à l'allégement des travaux de la femme par la distribution d'équipements (moulins) aux groupements féminins.

Cependant, les femmes bénéficiaires de ces projets se heurtaient très souvent à des difficultés d'approvisionnement en eau potable pour essentiellement deux raisons :

- la première est relative à l'insuffisance de débit disponible qui ne permet pas de répondre convenablement aux besoins élémentaires des populations et encore moins d'accomplir des activités de jardinage.

## 1. Volet système assainissement

L'enquête préliminaire, les études techniques et l'animation se font en même temps que celles réalisées pour la composante hydraulique du projet.

Des infrastructures d'assainissement familiales seront mises en place et comprendront trois éléments :

- latrines modernes
- puisards pour eaux de toilette
- assainissement des eaux de vaisselles.

Les familles désireuses devront verser 12 à 18 % du coût total du système d'assainissement fixé. La création de tranchées à l'extérieur du village pour le rejet des ordures ménagères et la conservation séparée de l'eau de consommation (eau de cuisine, de toilette ...), relèvent de ce volet, ainsi que l'assainissement des eaux autour des puits et forages.

## 2. Volet éducation pour la santé

Ce volet vise l'adoption de comportements nouveaux et positifs face aux problèmes de santé qui sont surtout liés à l'eau et à l'assainissement du milieu principalement visé, soit la population féminine.

Le programme de santé proposé doit :

- susciter chez les populations des comportements positifs vis-à-vis de l'évacuation des excréta
- intéresser les populations aux problèmes de santé liés aux comportements individuels et collectifs
- aider les populations à identifier les besoins et les moyens nécessaires à l'amélioration de leur condition sanitaire
- mobiliser chez les populations un intérêt soutenu pour les programmes de latrinisation et d'assainissement, ainsi que leur participation active à la réalisation de ces programmes
- enseigner les méthodes de construction de latrines, des systèmes de drainage des eaux usées et d'entretien des installations



2°) véhicule du directeur national et frais de fonctionnement	20.580
3°) mise à disposition bureaux (4 pièces)	33.330
4°) imprévus	37.000

La participation des bénéficiaires sera évaluée en argent et en investissement physique.

#### Financement des composantes

*composante hydraulique	\$ 2.216.200 (FENU)
*composante assainissement	\$ 818.000 (FENU)

#### VII CADRE INSTITUTIONNEL ET MODALITES D'EXECUTION

Le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille sera le Ministère de tutelle du projet considéré comme un volet du projet "Promotion Economique des Groupements Féminins en milieu rural" bien qu'il sera doté d'un fonctionnement autonome. Le projet sera dirigé par une CELLULE D'EXECUTION composée de : - d'une direction nationale qui sera le Directeur national du projet PEGPFMR.

- 1 CTP hydrologue
- 1 Ingénieur sanitaire
- 1 Médecin de la santé publique
- 1 Sociologue détaché par le projet PEGPFMR
- 1 Hydrogéologue détaché par la Direction Générale de l'Hydraulique Rurale (DGHR).

Cette C.E rendra compte régulièrement au FENU et à un Comité de Coordination comprenant le représentant résident des Nations Unies et les représentants des différents partenaires ministériels impliqués dans le projet.

L'agence d'exécution du Gouvernement sera le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille par l'intermédiaire du projet Promotion Economique.

L'agence d'exécution des Nations Unies sera Office For Project Service (OPS).

#### - Dépouillement des offres de travaux ou de fourniture

Cette opération se fera sur place par une commission composée

VI. FINANCEMENT DU PROJET

Le coût du projet estimé à SEU 4.975.048 est réparti comme suit

F E N U 3.942.918 (apport maximum)

P N U D 692.000

Gouvernement

240.130

→ 178.510.000 CFA

Bénéficiaires

100.000

En fait, le coût total du projet peut varier en fonction d'options liées à la réalisation des composantes 1 et 2. Ces deux composantes financées par le F E N U vont différer en fonction de trois options relatives aux coûts de réalisation des puits ( puits réalisés par une entreprise ou par une O N G avec la participation des puisateurs locaux), d'une part et d'autre part, aux coûts d'assainissement suivant une double option (réalisation à 100 % ou à 25 % des systèmes installés pendant le projet)

L'apport du P N U D est destiné principalement au personnel national et international, aux voyages d'études etc...

La contribution de l'état sénégalais évalué à SEU 240.130 est ainsi répartie :

1°) Salaire du personnel national	149.220 SEU
1 Directeur national (à mi-temps)	12.740
1 Hydrologue	23.400
1 Sociologue	23.400
1 Ingénieur sanitaire	22.730
1 Medecin	
9 Animatrices régionales	26.740 4.420
12 Monitrices départementales	23.520
1 Magasinier	8.020
1 Chauffeur	4.250

- . du directeur national du projet (PEGF)
- . du CTP ;
- . d'un représentant de la DGRH ;
- . de l'hydrogéologue du projet ;
- . et du représentant du FENU.

- Rédaction de rapports

Elle sera faite par le Directeur du projet et du CTP à l'intention du Gouvernement et du FENU et portera sur :

- le compte-rendu sur la réception du matériel : rapport trimestriel ;
- programme d'exécution technique et financière, à rédiger par le CTP au cours du mois 8 du projet ;
- rapports semestriels sur l'avancement du projet ;
- rapport final.

- Suivi du projet

Le suivi se fera annuellement par les différents bailleurs de fonds (FENU, PHUD, Gouvernement) qui disposeront au préalable du rapport annuel d'évaluation des performances du projet.

VIII - ATOUTS ET CONTRAINTES LIES AU PROJET

Du point de vue des atouts, deux éléments majeurs :

- Une très bonne motivation des Groupements Féminins qui est attestée par le bon fonctionnement des équipements mis en place et par l'épargne déjà réalisée ;
- Une organisation déjà en place (Comités de Gestion, artisans etc.,) ;

Du point de vue des contraintes, l'on peut noter principalement

- la grande dispersion géographique du projet qui risque de poser des difficultés dans sa réalisation et surtout dans l'entretien des infrastructures.

IX - INDICATEURS DE SUCCES DU PROJET

Le niveau d'appréciation de l'impact du projet portera sur :

- la consommation de l'eau,
- la qualité effective de l'eau consommée
- une approche des effets

- le temps épargné,
- la production agricole.

**XI - EVALUATION DU PROJET**

- Elle portera sur :
- l'évaluation des travaux physiques,
  - Analyse des résultats de l'animation,
  - Analyse du système d'entretien des pompes,
  - des recommandations.

**N.B. : L'évaluation finale se fera 2 ans après la fin du projet.**

*2 pages des notes*

49